



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**REGION DE NIAMEY**  
**VILLE DE NIAMEY**



0 0 0 0 7 4

Arrêté N° /M/PCVN/SG/DGSTM

Du 12 MAI 2017

Modifiant et complétant l'Arrêté  
n°0039/M/PCVN/SG/DGSTM du 04janvier  
2016 Portant la mise en place d'un cadre de  
suivi des travaux de la Commission du Permis  
de Construire et la motivation de ses membres.

**LE MAIRE, PRESIDENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE NIAMEY**

**Vu**, la Constitution du 25 Novembre 2010;

**Vu**, la loi n° 2008- 42 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du  
Territoire de la République du Niger modifiée par l'ordonnance N°2010-53 du 17  
Septembre 2010;

**Vu**, la Loi n° 2012-45 du 25 Septembre 2012, portant Code du Travail de la République du  
Niger;

**Vu**, l'Ordonnance N 2009-002/PRN du 18 Aout 2009, modifiant et complétant la loi 2002-  
014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux ;

**Vu**, l'Ordonnance N 2009-003/PRN du 18 Aout 2009, modifiant et complétant la loi 2003-35  
du 27 Aout 2003, portant composition et délimitation des communes et les textes Modificatifs  
subséquents;

**Vu**, l'Ordonnance n° 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code Général des Collectivités  
Territoriales de la République du Niger;

**Vu**, l'Ordonnance n° 2010-55 du 17 Septembre 2010 portant statut des communes à statut  
particulier ou villes;

**Vu**, l'Ordonnance n° 2010-56 du 17 Septembre 2010 portant érection des communautés  
urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou  
villes et les communes les composant en arrondissement;

**Vu**, l'ordonnance N°59-113/PCN du 14 juillet 1959, portant réglementation des terres du  
domaine privé de la République du Niger ;

**Vu**, l'ordonnance N°99-50 du 22 Novembre 1999, portant fixation des tarifs d'aliénation et  
d'occupation des terres domaniales de la République du Niger ;

**Vu**, la loi N°2017-20 du 12 Avril 2017, fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain ;

**Vu**, la loi N°66-22 du 23 mai 1966 déterminant la liste des impôts et taxes de l'Etat sur lesquels peuvent être institués des centimes additionnels au profit des arrondissements et des communes et déterminants les matières sur lesquelles peuvent porter les taxes fiscales et impôts d'arrondissements ou municipaux ;

**Vu**, le Décret N°2017-302/PRN/MDH du 27 Avril 2017 fixant les modalités d'établissement et de délivrance du permis de construire ;

**Vu**, l'arrêté N°4/VN du 1<sup>er</sup> décembre 1979, portant Institution d'une taxe rémunératoire sur les autorisations de construire ;

**Vu**, le jugement n°004/TGI/HC/ME du 17 Février 2011, portant validation de l'élection des conseillers de ville au titre de la Ville Niamey;

**Vu**, le procès-verbal d'installation du conseil de ville de Niamey en date du 30 juin 2011;

**Vu**, les procès-verbaux d'élection du Maire et des adjoints du conseil de ville de Niamey en date du 30 juin 2011;

**Vu**, le procès verbal d'élection du Maire ; Président du conseil du 11 novembre 2013 ;

**Vu**, le procès verbal de l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Président du conseil en date du 7 janvier 2015 ;

**Vu**, la délibération N°0006/2016/CVN du 31 Décembre 2016, portant adoption du budget exercice 2017 de la Ville de Niamey ;

**Vu**, l'arrêté N°0035/M/PCVN/SG/DGR du 7 Mai 2013, modifiant et complétant l'Arrêté N°102/M/PCVN/SG/DGR du 22 Octobre 2012, portant création et organisation des services de la Ville de Niamey;

**Vu**, l'arrêté n°101/MPCVN/SG/DGR du 22 Octobre 2012 modifiant et complétant l'arrêté n°009/MPCVN/SG/DGR du 13 janvier 2012, portant régime indemnitaire et avantages alloués aux agents de la Ville de Niamey;

**Vu** l'arrêté N° 011/MPCVN/SG du 13 Février 2014 portant nomination d'un Secrétaire Général de la ville de Niamey ;

**Vu**, les nécessités du service ;

ARRETE

**Article Premier** : Il est créé un cadre de suivi des travaux de la commission du permis de construire constitué comme suit :

**Président** : Le troisième Adjoint au Maire, Président du Conseil de Ville de Niamey ;

**Rapporteur**: Secrétaire Général Ville de Niamey ;

**Membres** :

- la Direction Générale des Services Techniques Municipaux/DGSTM/DAUGF/VN;
- Un archiviste ;
- Un planton.

**Article 2 :** La motivation des membres dudit cadre, à la charge de la Ville est fixée comme suit :

Troisième Adjoint au Maire Président du Conseil.....	20 000FCFA/Séance de la commission
Secrétaire général.....	20 000FCFA/Séance de la commission
Directeur général des services techniques municipaux.....	20 000FCFA/Séance de la commission
Archiviste.....	10 000FCFA/Séance de la commission
Planton.....	10 000FCFA/Séance de la commission

**Article 3:** Le Secrétaire Général de la ville de Niamey est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué, publié et enregistré partout où besoin sera.

**Ampliations :**

Cab Premier Ministre	1
Ministère du Commerce	1
GRN	1
Adj MP/CVN	3
CAB/PCVN	1
SG	1
DGR	1
DGSTM	1
SM	1
RM	1
Chrono	1
Archive	1

